



Accident cyclomoteur sur route tribunal

Par **Keke410**, le **02/04/2010** à **18:28**

Bonjour, rnrnalors voilà en 2007 j'ai fait un accident de moto je doubler dans un virage san
Lumière ni assurance e j'ai eurter un autre usager ki circuler san permis san casque et sans
Lumière sur un cylindrer, après le jugement j'ai eu 1000 euro arembourser au fond de garantie
et aujourd'hui le deux avril 2010 je reçoit une lette de la sécu ki me dit de payer 4300 euro, a
cette époque l'autre personne travailler et moi non. rnrnQue puije faire je sui au bou du
rouleaux?????

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **08:21**

Bonjour,rnrnVous n'avez malheureusement pas d'autres choix que de payer. Le fonds de
garantie automobile a dû, très certainement, rembourser à la victime les frais non pris en
charge par la Sécu. Les frais de Sécu sont dont à régler. Si vous êtes dans une impasse
financière, demander à la Sécu, un étalement de votre dette.